



Refus de prolongation contrat intérim

Par **frouenque**, le **06/01/2010** à **19:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat d'intérim. Tout a commencé par un premier contrat d'un mois, novembre 2009. Ce contrat a été prolongé (enfin non ça a donné lieu à un nouveau contrat) de décembre jusqu'en mars 2010. Cependant, la personne que je remplace va s'absenter 8 mois de plus, ce qui ne me convient pas, car je dois déménager dans une autre région (dû à la mutation de mon concubin).

Mes questions sont donc de savoir, si :

- mon entreprise (via l'agence d'intérim qui est mon employeur) me propose un autre contrat de mars à novembre, puis-je le refuser?
- Serais-je considéré comme démissionnaire?
- Et aurais-je droit au paiement de mes congés payés et mes indemnités de fin de mission?

Merci d'avance pour votre aide.